

Séance régulière du 3 juillet 2023
Procès-verbal

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle Lévis St-Yves, 2451, rue Camirand, le 3 juillet 2023 à 19 h.

À laquelle sont présents,

Monsieur Michel Pelletier, maire, ainsi que Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Martin Harvey	Siège no 1
Doris Jetté	Siège no 2
Régent Michaud	Siège no 3
Sylvie Lacoursière	Siège no 4
Denis Bergeron	Siège no 5
Georges Lysight	Siège no 6

Les membres du conseil formant quorum, chacune de ces personnes s'étant identifiée individuellement.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures, sous la présidence de M. Michel Pelletier, maire.

Assiste également à la séance Mme Jacinthe Campagna, directrice générale et greffière-trésorière.

Afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord lors de la présentation d'une proposition, il sera présumé que tous les membres du conseil présents sont d'accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

Le maire fait un retour sur ses activités durant le mois et l'avancement des divers dossiers administratifs.

133-07-2023

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Doris Jetté, appuyé par Monsieur le conseiller Regent Michaud et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023

3. CORRESPONDANCE

- 3.1. Lutte contre le vol de vélo – Cadets de la Sûreté du Québec

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. ADMINISTRATION

- 5.1. Adoption des dépenses de juin 2023
- 5.2. Rapport de la greffière-trésorière sur les recettes et dépenses au 30 juin 2023
- 5.3. Redevance 2022 À Saint-Paulin
- 5.4. Dépôt du rapport sur le règlement sur la gestion contractuelle
- 5.5. Fin de probation de la directrice générale
- 5.6. Inscription au cours ABC DG – ADMQ 5 et 6 octobre 2023

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 6.1. AUCUN DOSSIER

7. TRANSPORT/VOIRIE

- 7.1. AUCUN DOSSIER

8. URBANISME

- 8.1. Dépôt du rapport d'activités de la division de l'urbanisme : 1^{er} septembre au 30 novembre 2022
- 8.2. Fixation du tarif pour une demande de raccordement au service d'aqueduc municipal à 750,00 \$

9. ENVIRONNEMENT

- 9.1. AUCUN DOSSIER

10. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

- 10.1. AUCUN DOSSIER

11. AFFAIRES NOUVELLES

- 11.1. AUCUN DOSSIER

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. CLÔTURE DE LA SESSION

2. PROCÈS-VERBAUX

134-07-2023

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire 5 juin 2023;

CONSIDÉRANT QU'une modification a été effectuée à la baisse aux dépenses du mois de mai;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Harvey, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. ADMINISTRATION

135-07-2023

ADOPTION DES DÉPENSES DU MOIS DE JUIN 2023

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pu prendre connaissance des comptes à payer dans la liste soumise au 30 juin 2023;

IL EST PROPOSÉ Madame la conseillère Doris Jetté, appuyé par madame la conseillère Sylvie Lacoursière et unanimement résolu d'autoriser le paiement des dépenses courantes, pour la période du 1^{er} juin 2023 au 30 juin 2023 totalisant un montant de 35 931,61 \$ tel que présenté.

Bélanger, Sauvé	2 468,98 \$
Denis Bergeron	50,00 \$
Emco Quebec credit	1 278,58 \$
Environnement MCM Inc.	229,95 \$
Félix Sécurité inc.	730,11 \$
Fédération québécoise	86,23 \$
I Gagnon & Fils (1983) Inc.	190,75 \$
Gagnon Nicole	107,87 \$
Imprimerie Giguère LTÉE	488,64 \$
Infoteck	2 575,11 \$
Location C.D.A. Inc.	398,26 \$
BMR – Matériaux F.P. Inc.	2 175,55 \$
Municipalité St-Léon-le-Grand	4 366,55 \$
Patrick Morin	137,75 \$
Centre de rénovation Saint-Paulin (home hardware)	7,84 \$
Régie d'aqueduc de Grand-Pré	9 009,00 \$

Fonds d'information sur	5,00 \$
MRC Maskinongé	4 830,45 \$
SBM membre du groupe Dijitec	310,32 \$
IT Cloud Solutions	11,64 \$
Garage D.G.R. Inc.	395,96 \$
Dépanneur 350	499,63 \$
Nordikeau Inc.	549,86 \$
Bergeron électrique	218,85 \$
FQM assurances	-23,98 \$
François Lussier	278,48 \$
Boisvert Mini-Mécanik	910,60 \$
Campagna Jacinthe	862,04 \$
9090-3931 Qc Inc.	170,06 \$
Plomberie Technic Inc.	457,03 \$
Plomberie Roger Bellemare Ltée	1 071,44 \$
Matériaux Lavergne Inc.	289,73 \$
9256-5167 Québec Inc.	793,33 \$
Total	35 931,61 \$

136-07-2023

RAPPORT DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DES RECETTES ET DÉPENSES AU 30 JUIN 2023

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Harvey, appuyé par monsieur le conseiller Régent Michaud et unanimement résolu que ce conseil accepte le dépôt du rapport sur les activités financières de fonctionnement à des fins fiscales de la municipalité au 30 juin 2023 tel que présenté par la greffière-trésorière.

137-07-2023

REDEVANCE 2022 À SAINT-PAULIN

CONSIDÉRANT QUE la redevance sur les Carrières et Sablières pour l'année 2022 devant être versée à la municipalité de Saint-Paulin s'élève à 17 028,69 \$;

CONSIDÉRANT QUE son versement doit être autorisé par le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Regent Michaud, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron et unanimement résolu que ce conseil verse à la municipalité de Saint-Paulin la redevance sur les carrières et sablières, la somme de 17 028,69 \$ pour l'année 2022.

138-07-2023

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT QU'au moins une fois par année, à une date déterminée à la discrétion de la Municipalité, cette dernière doit déposer, lors d'une séance du Conseil, un rapport concernant l'application de son Règlement sur la gestion contractuelle (art. 938.1.2 C.M.);

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Doris Jetté, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron et unanimement résolu que ce conseil accepte le dépôt du Rapport annuel sur l'application du Règlement #287-18 modifié par 303-21 – Règlement sur la gestion contractuelle, pour la période du 1^{er}

janvier au 31 décembre 2022 par la directrice générale et greffière-trésorière.

139-07-2023

FIN DE PROBATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE la fin de la probation de la directrice générale est arrivé;

CONSIDÉRANT l'évaluation du travail de madame Jacinthe Campagna et de son avancement dans les connaissances requises depuis 6 mois;

CONSIDÉRANT QUE le travail accompli au poste de directrice générale durant la période de probation correspond aux attentes des membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Georges Lysight, appuyé par Madame la conseillère Doris Jetté et unanimement résolu par ce conseil d'accorder la permanence à madame Jacinthe Campagna et le salaire tel que stipulé au contrat de travail.

140-07-2023

INSCRIPTION AU COURS ABC DG – ADMQ 5 ET 6 OCTOBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE l'ADMQ offre une formation pour les gestionnaires municipaux qui détiennent moins de trois ans d'expérience;

CONSIDÉRANT QUE la formation se donne en présence à l'Hôtel Québec les 5 et 6 octobre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la formation est gratuite;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sylvie Lacoursière, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron et unanimement résolu que ce conseil autorise la directrice générale à s'inscrire à la formation ABC DG de l'ADMQ les 5 et 6 octobre prochain. Toutes les dépenses afférentes à cette formation sont à la charge de la municipalité, comprenant le déplacement, les repas et l'hébergement s'il y a lieu.

8. URBANISME

141-07-2023

DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIVISION DE L'URBANISME : 1^{ER} SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2022

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sylvie Lacoursière, appuyé par monsieur le conseiller Martin Harvey et unanimement résolu que ce conseil accepte le dépôt du Rapport d'activités de la division de l'urbanisme pour la période allant du 1^{er} septembre au 30 novembre 2022 et faisait état du compte-rendu des activités de la division de l'urbanisme conformément à la fiche de poste de l'urbanisme telles que :

- I. L'analyse des demandes des dossiers de permis/émissions de permis

- II. Le suivi des dossiers d'infraction
- III. Le suivi des dossiers des permis émis
- IV. Les audiences, les requêtes des arpenteurs et courtiers immobiliers
- V. Les dossiers en instances : analyse et traitement des demandes des citoyens relatives à l'exploitation sablière

142-07-2023

FIXATION DU TARIF POUR UNE DEMANDE DE RACCORDEMENT AU SERVICE D'AQUEDUC MUNICIPAL À 750,00 \$

CONSIDÉRANT QU'une demande citoyenne pour se raccorder au service d'aqueduc de la municipalité (entrée d'eau) coûte présentement 500,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE les frais demandés ne couvrent pas la totalité des frais encourus par la municipalité qui se situent entre 1000,00 \$ et 5000,00 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de majorer ce tarif;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Georges Lysight, appuyé par monsieur le conseiller Régent Michaud et unanimement résolu que ce conseil fixe la tarification d'une demande de raccordement au service d'aqueduc municipal à 750,00\$.

12. PÉRODE DE QUESTIONS

143-07-2023

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Regent Michaud, appuyé par madame la conseillère Sylvie Lacoursière et unanimement résolu de clore la présente séance à 19 h 25.

Michel Pelletier
Maire

Jacinthe Campagna
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Je, Michel Pelletier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Pelletier, maire